

DTR DEMAIN : QUID DES UPR ?

Septembre 2022 – impression locale – diffusion UPR

Résumé des précédents épisodes

Si l'évolution des UPR n'était pas prévue dans le projet DTSI demain, ces établissements furent tout de même déjà impactés par plusieurs transferts d'activité hors UPR.

- Création de TOTEM : départ de 40 personnes vers la filiale
- Contrôle de gestion : mutualisation hors UPR, départ de 47 personnes
- Soutien informatique : mutualisation des RSI à Vision 360, départ d'environ 10 personnes
- GRM et GRRC (activités de gestion du RTC) : transfert à DPMO, départ de 41 personnes
- Activité THD Transférée vers les UI : départ de 74 personnes

En moins de 2 ans, plus de 210 postes ne sont plus en UPR, soit environ 8% des effectifs !

Commentaires de la CFE-CGC

La coquille se vide peu à peu et les réflexions communiquées à ce jour laissent deviner que cette orientation n'est pas un hasard. Par ailleurs, la CFE-CGC alerte régulièrement la Direction sur les risques générés : une surcharge de travail à TOTEM due au transfert de salariés inférieur à la charge de travail transférée, la disparition de la proximité du soutien informatique aux salariés, quid du management à distance des équipes localisées en UPR désormais managées par Paris ? ...etc.

► L'avenir des UPR selon Orange

Même si rien n'est encore officiel, les réflexions de la direction mènent bon train. Présenté en fin de 1er semestre par la Direction, le document « DTR demain » donne d'ores et déjà un aperçu de ce que pourraient devenir les UPR selon Orange.

La Direction s'appuie sur 4 piliers :

1. Rester cohérent avec l'évolution récente de la DTSI (cf projet DTSI demain).

Retenir entre autres le concept de regroupement des activités build et run pour chaque domaine.

2. Être en phase avec l'application de l'accord intergénérationnel et sa réduction d'effectif

Comprendre : « pouvoir s'adapter aux départs en TPS selon le volume et la répartition par domaine »

3. Une organisation d'Orange en 3 opérateurs à moyen terme :

- Opérateur commercial** : Agences, production /maintenance clients, investissement dans les équipements actifs nécessaires à ses offres et services.
- Opérateur d'infrastructure** : gestion des infrastructures passives avec des structures telles que Towerco, Orange concession, réseau GC.

- Opérateur industriel** : déploiement du réseau, exploitation/maintenance des infrastructures passives.

4 Le marché des télécom (stratégie, veille concurrentielle, réglementation, marché international...)

La nouvelle organisation des UPR, du moins dans une première phase, devrait suivre les orientations suivantes :

Le rattachement des activités « * non adhérentes terrain » à des services nationaux :

- Un rapprochement des directions nationales et des UPR relatives à un même domaine d'activité
- Un pilotage national en mutualisant chaque domaine d'activité concerné
- Un travail en partage de charge pour équilibrer la charge de travail dans chaque site
- Possibilité de créer des sites référents pour certaines activités
- Harmonisation des pratiques

Le maintien des activités « * adhérentes terrain » en UPR

* Une activité sans adhérence terrain est une activité qui peut être exercée de la même manière n'importe où ailleurs que sur site comme par exemple, la supervision ou la détection qualité du réseau mobile. Une activité avec adhérence terrain est une

activité dont la présence locale est indispensable comme par exemple, la négociation avec les collectivités locales.

Commentaires de la CFE-CGC :

- Quelles activités seront précisément mutualisées ? A quels services extra UPR seront-elles rattachées ?
- Quelles activités, adhérentes terrain ou non, resteront rattachées aux UPR ?
- Quid des activités transverses (RH, Prévention, RSE, QSE fournisseur, logistique ...) ?
- Quel est le calendrier de mise en place envisagé (information en CSE, avis rendu, mise en place du projet ...) ?

La difficulté sera de trouver un juste équilibre entre une force régionale dédiée aux activités avec adhérence terrain et des expertises mutualisées au niveau national.

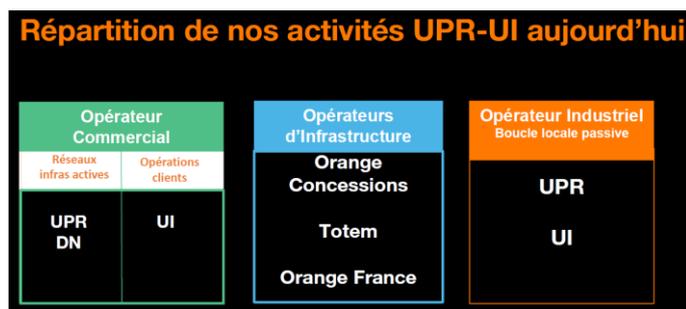
Toutefois, pas de panique ! Annonce la Direction. L'organisation n'entraînera pas de mouvement géographique des salariés. Autrement dit, tout le monde reste sur sa position

de travail. Seule l'organisation et le rattachement des équipes changent. Reste à savoir si tous les postes des managers seront maintenus et là, la question reste entière.

Si la CFE-CGC entend les arguments d'Orange sur l'intérêt d'une telle transformation, même si en filigrane on devine une adaptation de l'organisation pour pallier aux départs massifs en TPS, du moins tel que c'était prévu, elle s'interroge. Ne sommes-nous pas en train de casser un jouet qui fonctionne ? La preuve en est, l'immense majorité des objectifs annuels fixés aux UPR sont régulièrement atteints chaque année, qu'il s'agisse du déploiement FTTH ou de la 5G. D'autant qu'on n'est pas meilleur opérateur mobile pour la 11ème fois consécutive par hasard.

Le jeu d'une transformation de cette ampleur en vaut-il vraiment la chandelle ? N'a-t-on pas plus à perdre qu'à gagner ? Quoi qu'il en soit, la CFE-CGC sera extrêmement vigilante sur la suite de ces réflexions.

► Quid du rapprochement UI-UPR ?



Questions de la CFE-CGC :

- Des établissements opérationnels par opérateur seront-ils créés ?
- Si oui, quelles activités des UPR iraient où ?
- La fusion UI-UPR pourrait-elle être une étape intermédiaire ?
- Quelle est la période de mise en place envisagée ?

A priori, rien ne laisse deviner un rapprochement UPR-UI mais cette solution n'est pas écartée, d'autant que selon le volume et la répartition des départs en TPS, elle serait tout à fait envisageable. Néanmoins, à long terme, le sort des UPR et des UI pourrait bien changer de façon radicale. En effet, si Orange devait s'organiser en 3 opérateurs (commercial, d'infrastructure et industriel), il se pourrait que les activités des UI et des UPR soient réparties dans de nouveaux établissements. Auquel cas, on s'acheminerait vers une disparition pure et simple des UI et des UPR au profit d'autres établissements opérationnels aux missions redéfinies.

En d'autres temps que les moins de 20 ans ..., les établissements opérationnels s'appelaient CCL, CPE, CPRN ... Puis EO2 créa les UIR, UER, URR ... Bref, après les UI et les UPR, Orange n'en sera pas à sa première révolution opérationnelle.

A suivre ...



Vos Correspondants

UPRIDF : Nathalie CAO	06 08 47 54 50
UPRNE : Hervé CLIPET	06 72 36 37 54
UPRO : Dominique MARECHAL	06 08 83 27 68
UPRSE : Patrick VANUXEM	06 70 47 96 08
UPRSO : Erick CHAMPON-CHIRAC	06 07 43 44 73

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

